



# COURS DE PERFECTIONNEMENT 2015



21 janvier 2015

## Espèces indigènes ou exotiques: Philosophie, doctrine ou décision adéquate?

**E**n tant que chef récent du service des arbres et de la nature en ville, à la direction générale de la nature et du paysage (DGNP, j'estime que la notion du choix des espèces à utiliser dans le contexte genevois mérite quelques commentaires. En partant de l'histoire de Genève, ses familles, sa botanique, ses parcs et ses arbres, la richesse dendrologique tout à fait particulière de Genève sera rappelée.

Les différentes directives explicatives du règlement sur la conservation de la végétation arborée, le fameux RCVA, serviront de base à mon intervention. Une discussion sur l'adéquation des espèces indigènes ou exotiques permettra d'explicitier l'application «d'une politique genevoise de l'arbre».

Enfin, quelques exemples illustreront mon exposé.

M. Roger Beer  
Chef de service  
Service arbres et nature en ville

**Roger Beer**

Ingénieur forestier EPFZ/SIA, âgé de 58 ans, je suis un spécialiste des arbres et préside la Société suisse de dendrologie depuis bientôt 20 ans.

Après près de 25 ans passés à la tête du SEVE, le service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève, j'ai ensuite travaillé comme consultant indépendant pendant 8 ans (expertises en matière d'arbres, conseil en plantation, promotion du bois, procédure de construction, etc.).

C'est depuis août 2014 que j'ai rejoint la DGNP pour reprendre le service des arbres et de la nature en ville qui s'occupe de l'application du règlement de la conservation de la végétation arborée (autorisations d'abattage et compensation, approbation des plans d'aménagement paysager) et de la nature en ville; ce dernier volet entend surtout favoriser et promouvoir le développement d'une certaine nature urbaine et para-urbaine en milieu difficile à priori (zones résiduelles mais aussi toitures et murs végétalisés, maillage de verdure, etc.).

